



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 3

AN05120200518448

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la Marne

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Châlons-en-Champagne le 18 mai
2020

Visé Le : 18 mai 2020

Monsieur Patrice VALENTIN
Président du Centre de Gestion de la
Marne

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05119106150001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Responsable de la Gestion Scolaire et Périscolaire Plus de détail	Le grade ne convient pas	35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS EN CHAMPAGNE 51009 Chalons en champagne cedex	01/12/2019	05120191104999